

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 2 juillet 2010 portant affectation des anciens élèves de la 48^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale

NOR : SASS1030551A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-47-1 ;

Vu l'arrêté du 23 mai 1963 modifié fixant le nombre des emplois que les organismes de sécurité sociale du régime général sont tenus d'offrir aux anciens élèves de l'École nationale supérieure de sécurité sociale à l'issue de leur scolarité, et les conditions d'affectation de ces agents ;

Vu l'arrêté du 16 mars 1977 relatif à la rémunération minimale attribuée aux anciens élèves de l'École nationale supérieure de sécurité sociale à l'issue de leur scolarité dans les emplois relevant des organismes de sécurité sociale du régime général,

Arrête :

Article 1^{er}

Les anciens élèves de la 48^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale sont affectés dans les organismes de sécurité sociale du régime général comme indiqué ci-après :

- M. Andrieu Thierry, caisse régionale d'assurance maladie Alsace-Moselle.
- Mlle Bardié Delphine, caisse primaire d'assurance maladie de Bobigny.
- Mlle Becker Déborah, caisse d'allocations familiales d'Évreux.
- Mlle Bocquel Francine, caisse primaire d'assurance maladie de Paris.
- M. Bouchez Bruno, caisse d'allocations familiales de Soissons.
- Mlle Boulay Elise, caisse d'allocations familiales de Saint-Claude.
- Mlle Boury Marion, caisse primaire d'assurance maladie de Versailles.
- M. Brance Frédéric, caisse d'allocations familiales de Toulouse.
- Mlle Brunelle Anne, caisse d'allocations familiales de Mâcon.
- Mlle Brunet Anne, caisse primaire d'assurance maladie d'Évry.
- Mlle Cahuzac Diane, Caisse nationale d'assurance vieillesse, détachée à la direction de la sécurité sociale.
- Mlle Cambus Christine, Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale à Paris.
- Mme Chevalier Emmanuelle, caisse régionale d'assurance maladie Nord-Picardie.
- Mlle Chorro Lugdivine, caisse primaire d'assurance maladie de Rouen.
- Mlle Cointy Nathalie, agence régionale de santé de Corse.
- Mlle Colomb Amélie, caisse primaire d'assurance maladie de Créteil.
- M. Compain Vincent, caisse d'allocations familiales de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- M. Courade Raphaël, Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale à Bordeaux.
- Mlle Derne Doriane, caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France.
- Mlle Deslandes Amandine, Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale à Marseille.
- Mlle Duperray Anne-Sophie, caisse d'allocations familiales de Paris.
- M. Dupont Jean-Hervé, Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale à Montpellier.
- Mlle Faure Agnès, caisse d'allocations familiales de Clermont-Ferrand.
- Mlle Francezon Pascale, Caisse nationale des allocations familiales.
- Mlle Galey Bérénice, caisse primaire d'assurance maladie de La Rochelle.
- M. Gauvrit Xavier, caisse d'allocations familiales de Roubaix.
- Mlle Giurléo Emilie, caisse primaire d'assurance maladie de Melun.
- M. Gossec Gwendal, Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale à Rouen.
- M. Gremont Matthieu, caisse primaire d'assurance maladie de Créteil.

Mme Guilhot Fabienne, caisse d'allocations familiales de Saint-Étienne.
Mlle Guittier Isabelle, caisse régionale d'assurance maladie de Bretagne.
Mme Jaunet-Oulhen Hélène, caisse primaire d'assurance maladie de Saint-Lô.
M. Kœnig Mikaël, caisse d'allocations familiales de Moulins.
M. Lafon Alexandre, caisse d'allocations familiales d'Albi.
Mlle Lavelle Ariane, caisse primaire d'assurance maladie d'Albi.
M. Lemonnier Bertrand, caisse d'allocations familiales de Caen.
Mlle Lhardy Hélène, caisse d'allocations familiales de Poitiers.
M. L'Hospital Franck, caisse d'allocations familiales de Lyon.
M. Martine Sébastien, caisse régionale d'assurance maladie de Normandie.
M. Monchablon Laurent, Agence centrale des organismes de sécurité sociale.
Mme Nadjib Ymane, caisse d'allocations familiales de La Réunion.
Mlle Nicolas Christelle, Caisse nationale des allocations familiales.
Mlle Pérol Laurence, caisse primaire d'assurance maladie de Valence.
M. Planas Hervé, caisse primaire d'assurance maladie de Bobigny.
M. Prato Guillaume, caisse primaire d'assurance maladie de Paris.
M. Purière Aurélien, caisse primaire d'assurance maladie de Nîmes.
Mme Rappy Marie, caisse primaire d'assurance maladie de Lyon.
M. Roteta Jérôme, caisse d'allocations familiales de Périgueux.
Mme Sonnerat Joëlle, Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale à Mâcon.
M. Weick Nicolas, caisse régionale d'assurance maladie Rhône-Alpes.
M. Zapata Samuel, Agence centrale des organismes de sécurité sociale.
M. Zooneynd Jonathan, caisse régionale d'assurance maladie Île-de-France.

Article 2

Les anciens élèves de la 48^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale ci-après mentionnés sont affectés dans les organismes de sécurité sociale des autres régimes suivants :
Mme Dutour Hélène, régime social des indépendants de Côte d'Azur.
M. Michelet Thierry, régime social des indépendants Provence-Alpes.
Mlle Nicolas Sylvie, caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF.
Mme Renson Catherine, Caisse nationale régime social des indépendants.

Article 3

Les présentes dispositions prennent effet au 1^{er} juillet 2010.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Fait à Paris, le 2 juillet 2010.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
F. GODINEAU